

POUSSIÈRES DE BOIS

Évaluez le risque d'exposition
dans votre atelier



avec le soutien du

CODIFAB

comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois



**l'Ameublement
français**



**INSTITUT
TECHNOLOGIQUE**

OPPBTP

L'OPPBTP est l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. Sa mission est de conseiller, former et informer les entreprises de ce secteur à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et à l'amélioration des conditions de travail.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, engagées et professionnelles pour promouvoir et développer l'offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, son activité ou son niveau d'expertise en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès et met à disposition sur son site www.preventionbtp.fr des publications, outils pratiques, fiches conseils, solutions, vidéos, ainsi que des articles d'actualité pour aider les entreprises dans leur gestion de la prévention.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'OPBTP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© OPBTP 2021

Conception/réalisation : Sciences & Co

Illustrations : Lipsum, Sciences & Co

Crédits photos : OPBTP

Appréhender soi-même le risque poussières de bois au sein de son entreprise, c'est la vocation de ce guide, élaboré conjointement par l'OPPBTP et FCBA, à la demande des organisations professionnelles de la seconde transformation du bois.

En appliquant pas à pas la méthode décrite dans cet ouvrage, étayée par un outil de calcul Excel dédié facilitant la saisie des données, vous pourrez en toute autonomie :

- identifier les zones de risque majeur d'exposition aux poussières de bois au sein de votre atelier ;
- déterminer et hiérarchiser les actions possibles à mettre en œuvre ;
- participer à la définition des groupes d'exposition similaire dans le cadre du contrôle réglementaire de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP).

La caractérisation du risque au sein de votre atelier ne se résume plus aux seules valeurs de prélèvement sur opérateurs. Cette méthode vous fournira des clés pour mieux cerner les enjeux propres à votre entreprise et y remédier efficacement. Tout cela dans un seul but : préserver la santé de vos salariés.



**Retrouvez toutes les publications sur
preventionbtp.fr**

